



*Direction Départementale des Enseignements
Maternel et Primaire du Littoral*

...***...

La Directrice

N° 454/DDEMP-LIT/S

Cotonou, le 19 Septembre 2023

A

Messieurs les Chefs de Régions Pédagogiques

Attention :

- Conseillers Pédagogiques
- Directeurs d'école
- Enseignants des CM1 et CM2

OBJET : Instauration de la dictée matinale dans les écoles primaires publiques et privées.

Il m'a été donné de constater après les résultats du CEP 2023 que bon nombre de nos écoliers éprouvent des difficultés en dictée.

Dans le souci d'améliorer le niveau de nos apprenants dans cette discipline, j'ai l'honneur de vous inviter à vouloir bien instaurer la dictée matinale dans les cours moyens CM1 et CM2 pour compter de cette rentrée scolaire 2023-2024. Pour ce faire, cette activité devra se dérouler rigoureusement tous les jours ouvrables de la semaine à partir de 07 heures.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que cette initiative ne doit en aucun cas perturber le planning journalier des activités pédagogiques prévues dans les emplois du temps des cours concernés.

Les Chefs de Régions Pédagogiques, les Conseillers Pédagogiques et les Directeurs d'école sont chargés, chacun en ce qui le concerne de veiller à la mise en application des présentes dispositions dans toutes les écoles primaires publiques et privées.



Alphonsine GANSA.